

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

1/ Le conseil a voté les subventions pour l'année 2018 en retenant les critères suivants : subvention aux associations communales + éventuellement une subvention exceptionnelle si projet spécifique en tenant compte des avoirs financiers de chaque association, subvention de 15 €/enfant aux associations sportives et culturelles qui accueillent les enfants de la commune.

Une participation de 5 € par nuitée est accordée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation de justificatifs par les établissements scolaires.

Une aide de 20 € est également accordée pour les enfants fréquentant l'école de musique de Rostrenen ou ses antennes pendant une durée minimum de 2 trimestres.

A.S. La Montagne Paule-Plévin 670
A.S La Montagne Paule-Plévin - école de foot 30
A.S. La Montagne Paule-Plévin – (organisation Tournoi du 1er mai) 200
Dernières Cartouches de Carhaix 45
Société de Chasse « La Pauloise » 380
Amicale Laïque Paule-Plévin 1 200
AFN de Paule 150
Club du 3ème Age de Paule 200
Ass Paule, Culture, Patrimoine 200
Ass Paule, Culture, Patrimoine (subvention exceptionnelle) 200
Ass. Protection du Patrimoine des 2 Chapelles 200
Carhaix Poher Gymnastique 90
Poney Club de Glomel 60
Judo Club du Poher 15
Cyclo Club du Blavet 45
Carhaix Natation 15
Club de Badminton de Rostrenen 100
Carhaix Basket 15
Cercle Celtique de Carhaix 15
IME de Carhaix 15
Restaurant du Cœur Rostrenen 200
Centre Information Droits des Femmes 50
Solidarité Paysans de Bretagne 50
Cinébreiz Rostrenen 50
Secours populaire de Carhaix 50
Ar Redadeg 2018 50

2/ Le Maire est autorisé à signer une convention de prestation de service avec Guingamp Paimpol Armor-Argoat Agglomération pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, certificat d'urbanisme etc) dès que le PLU sera rendu exécutoire, la DDTM de Rostrenen n'assurant plus cette prestation pour les communes dotées d'un document d'urbanisme.